

VILLE DE NOUMEA

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Division du Paysage et du
Patrimoine Végétal

Subdivision Entretien du
Paysage et du Patrimoine
Végétal

BC/JC

N° 2018/65

404

8

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marchés de clientèle pour l'entretien et la rénovation du mobilier urbain
de la Ville de Nouméa

P.J. : 1 projet de délibération

Afin d'assurer la pérennité de son mobilier urbain et autres infrastructures, la Ville de Nouméa a fait le choix de confier à des entreprises les opérations de nettoyage et de maintenance nécessaires.

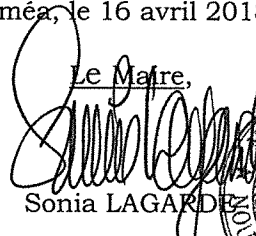
Ces travaux d'entretien et de rénovation du mobilier urbain feront l'objet de marché(s) sur appel d'offres pour une durée d'un an reconductibles deux fois et divisés en quatre lots, pouvant ainsi faire l'objet de marchés séparés présentés sous la dénomination suivante :

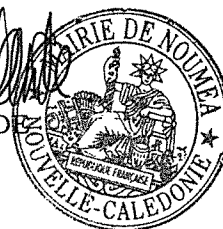
- Lot n° 1 : Nettoyage du mobilier urbain des espaces verts : 3.500.000 F/CFP,
- Lot n° 2 : Nettoyage des parcs de jeux pour enfants : 29.000.000 F/CFP,
- Lot n° 3 : Nettoyage des sols et revêtements divers : 5.000.000 F/CFP,
- Lot n° 4 : Rénovation du mobilier urbain : 4.500.000 F/CFP.

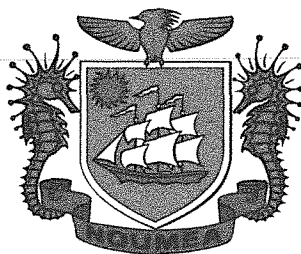
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer le ou les marchés sur appel d'offres correspondants avec le ou les soumissionnaires qui auront été proposés par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 16 avril 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 22 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.05.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe OBLED
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 16.05.2018	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	Mme	Janine BAJON	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	André WAMO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	36	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (12 procurations)	:	48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Karine DESTOURS	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY

SORTIE DE :

Mme F. BALLANGER

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/404
autorisant la signature des marchés pour l'entretien et la rénovation du mobilier urbain
de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 MAI 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/65 du 16 avril 2018,

La Commission de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 26 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer les marchés de clientèle, pour une durée d'un an reconductible deux fois, avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots suivants :

- Lot n° 1 : Nettoyage du mobilier urbain des espaces verts : 3.500.000 F/CFP,
- Lot n° 2 : Nettoyage des parcs de jeux pour enfants : 29.000.000 F/CFP,
- Lot n° 3 : Nettoyage des sols et revêtements divers : 5.000.000 F/CFP,
- Lot n° 4 : Rénovation du mobilier urbain : 4.500.000 F/CFP.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre le nettoyage des bancs, tables, fontaines, sols, jeux pour enfants, rampes handicapés et de mise à l'eau, le retournement et la désinfection des bacs à sable ainsi que la peinture sur le mobilier urbain.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel des marchés est estimé annuellement à 42.000.000 F/CFP, imputable au budget de la Ville.

./.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

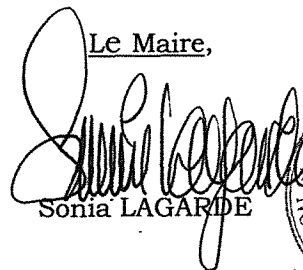
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

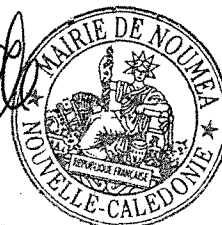
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 MAI 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 MAI 2018

Le Maire,

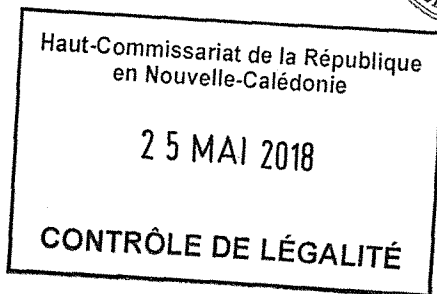

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

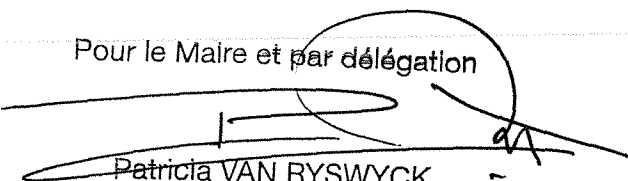
SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.P.P.V.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 25 MAI 2018
au Commissaire Délégué

et a été publié le 28 MAI 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation


Patricia VAN RYSWYCK

1^{ère} adjointe au Maire

Chargée de l'état civil et des services à la population